

Le 24 mars 2017

**Par SDÉ et messenger**

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017 - Retrait de l'intervention de l'UMQ pour la dernière phase de cette cause  
Régie de l'énergie : R-3987-2016, phase 2  
Notre dossier : 22507-11

---

Chère consœur,

La présente a pour but de signifier à la Régie de l'énergie que l'UMQ met fin à son intervention, autorisée par la décision D-2016-187, dans la cause citée en rubrique. En effet, l'analyse des éléments de la preuve déposée par le Distributeur en phase 2 de la présente cause tarifaire amène l'UMQ à cesser son intervention, puisqu'elle n'enregistre pas de désaccord significatif avec le Distributeur sur aucun des sujets qu'elle a l'habitude de commenter.

Une demande de paiement de frais pour les deux parties de la phase 1 de la présente cause tarifaire sera acheminée prochainement.

Espérant le tout conforme, nous vous prions, chère consœur, de recevoir nos salutations les plus distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) *Catherine Rousseau*

Catherine Rousseau  
Procureure de l'UMQ

/mb